Compte-rendu de la Commission du 21 Juillet 2018
R.C.A. à Arras

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Sylvain BACQUAERT
Membres : Valérie HOURIEZ, Patrick MERLIN, Thibault DELFAVERO (quitte à 12h30), Kévin DELRIVE (arrive à 11h30)

La séance est ouverte à 9h00
La séance est levée à 16h30

17 dossiers

1/ **Monsieur DECHY Alexandre du club du Libercourt Handball Club (Dossier N°127)**
Concerne : le match Libercourt Handball Club 2 – RC d'Arras HB 3 en Championnat +16 Masc. 1er DT 62 du 24/02/2018
Nom de l'arbitre : FAUQUET Sylvain
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–C
Type de faute : Propos injurieux
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2018/2019
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 150€

2/ **Monsieur DESCAMPS Stéphane du club du Libercourt Handball Club (Dossier N°128)**
Concerne : le match Libercourt Handball Club 2 – RC d'Arras HB 3 en Championnat +16 Masc. 1er DT 62 du 24/02/2018
Nom de l'arbitre : FAUQUET Sylvain
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–C
Type de faute : Propos injurieux
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2018/2019
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 150€

3/ **Monsieur FROGET Florian du club du Handball Club Courrières (Dossier N°130)**
Concerne : le match Stade Béthunois Bruay-la-Buissière – Handball Club Courrières en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 du 31/03/2018
Nom de l'arbitre : PIERRU Cyril
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–A
Type de faute : Contestation systématique
Qualification de la faute : Comportement incorrect
Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

4/ **Monsieur CANEL Benoit du club du HBC Montreuillois (Dossier N°101)**
Concerne : le match Terres d'Opales Sud – Club des Handballeurs Auchellois en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule B du 03/02/2018
Nom de l'arbitre : HEDE Marie
Concerne : Joueur Article : Annexe 4–A
Type de faute : Propos excessifs
Qualification de la faute : Comportement incorrect
Sanction : 1 Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

5/ **Monsieur BUTELLE Martin du club du HBC Montreuillois (Dossier N°102)**
Concerne : le match Terres d'Opales Sud – Club des Handballeurs Auchellois en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule B du 03/02/2018
Nom de l'arbitre : HEDE Marie
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–D
Type de faute : Attitude physique menaçante
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 4 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2018/2019
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 210€

6/ **Club HBC Montreuillois (Dossier N°100)**
Concerne : le match Terres d'Opales Sud – Club des Handballeurs Auchellois en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule B du 03/02/2018
Nom de l'arbitre : HEDE Marie
Concerne : Public Article : 19 R.D
Type de faute : Attitude incorrecte envers arbitres d'un membre du public
Qualification de la faute : /
Sanction : Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

7/ **Monsieur CANEL Benoit du club du HBC Montreuillois (Dossier N°125)**
Concerne : le match Douvrin HBC 2 – Terres d'Opale Sud en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule B du 17/02/2018
Nom de l'arbitre : LEBAS Nicolas
Concerne : Joueur Article : Annexe 3–D
Type de faute : Action particulièrement perfide, brutale et volontaire
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 3 dates ferme
Période de suspension du : à définir sur la saison 2018/2019
Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 180€

8/ **Monsieur BUTELLE Martin du club du HBC Montreuillois (Dossier N°132)**
Concerne : le match Douvrin HBC 2 – Terres d'Opales Sud en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule Basse du 07/04/2018
Nom de l'arbitre : RABEHI Mamoud
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–I
Type de faute : Propos excessifs
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

9/ **Monsieur SZCZEPANSKI Romain du club du Douvrin HBC (Dossier N°133)**
Concerne : le match HBC Beaurainvillois – Douvrin HBC 2 en Championnat +16 Masc. 2ème DT 62 poule Basse du 14/04/2018
Nom de l'arbitre : BUTELLE Martin
Concerne : Joueur Article :
Type de faute :
Qualification de la faute :
Sanction : Sans Suite
Période de suspension du : /
Période probatoire : /
Amende : 0€

10/ **Mineur du club du Meg'Handball (Dossier N°1391)**
Concerne : le match Billy-Montigny B – Meg'Handball en Championnat -15 Masc. Territorial 62 phase 2 poule moyenne du 26/05/2018
Nom de l'arbitre : JA mineur
Concerne : Joueur Article : Annexe 3–J
Type de faute : Brutalités, coup délibérés n'ayant pas entrainé d'arrêt de travail
Qualification de la faute : Violence grave
Sanction : 12 dates dont 6 dates avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2018/2019
Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 540€

11/ **Club SO Calais HB Prénational Masc. (Dossier N°97)**
Concerne : le match SO Calais HB – Co Wattrelosien HB en Championnat Prénational Masc. phase 2 Poule haute du 17/02/2018
Nom de l'arbitre : GEURY Océane – COLSON Gaétan
Concerne : Public Article : 19 R.D
Type de faute : Attitude incorrecte envers arbitres d'un membre du public
Qualification de la faute : /
Sanction : Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

12/ **Mineure du club du Handball Longuenesse Maillebois (Dossier N°131)**
Concerne : le match Les Rives de la Deûle – Handball Longuenesse Maillebois en Championnat -15 Fem. Territorial 62 phase 2 poule basse du 07/04/2018
Nom de l'arbitre : DESMULIE Arnaud
Concerne : Joueuse Article : Annexe 4–A
Type de faute : Propos excessifs
Qualification de la faute : Comportement incorrect
Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

13/ **Club Handball Hersin Coupigny -15 Masc. (Dossier N°126)**
Concerne : le match Handball Hersin Coupigny – Billy Montigny en Championnat -15 Masc. Régional. Poule Excellence du 16/05/2018
Nom de l'arbitre : GORCZYCA Louise – WILLELS Margaux
Concerne : Public Article : 19 R.D
Type de faute : Attitude incorrecte envers arbitres d'un membre du public
Qualification de la faute : /
Sanction : Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

14/ **Club des Handballeurs Auchellois -15 Fém. (Dossier N°137)**
Concerne : le match Handball Longuenesse Maillebois – Club des Handballeurs Auchellois en Championnat -15 Fem. Territorial 62 phase 2 poule basse du 29/04/2018
Nom de l'arbitre : PIERRU Cyril
Concerne : Public Article : 19 R.D
Type de faute : Attitude incorrecte envers arbitres d'un membre du public
Qualification de la faute : /
Sanction : Avertissement
Période de suspension du : /
Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2018/2019
Amende : 30€

15/ **Monsieur GROCAUT Antony du club du Meg'Handball (Dossier N°135)**
Concerne : le match Meg'Handball – Douvrin HBC 1 en Championnat +16 Masc. 1er DT 62 du 21/04/2018
Nom de l'arbitre : DEVYNCK Geoffrey
Concerne : Officiel Responsable Article :
Type de faute :
Qualification de la faute :
Sanction : Sans Suite
Période de suspension du : /
Période probatoire : /
Amende : 0€

16/ **Monsieur TIRLEMONT Yves du club du Meg'Handball (Dossier N°136)**
Concerne : le match Meg'Handball – Douvrin HBC 1 en Championnat +16 Masc. 1er DT 62 du 21/04/2018
Nom de l'arbitre : DEVYNCK Geoffrey
Concerne : Officiel Responsable Article :
Type de faute :
Qualification de la faute :
Sanction : Sans Suite
Période de suspension du : /
Période probatoire : /
Amende : 0€

17/ **Monsieur FERRATON Jean-Yves du club du Meg'Handball (Dossier N°134)**
Concerne : le match Meg'Handball – Douvrin HBC 1 en Championnat +16 Masc. 1er DT 62 du 21/04/2018
Nom de l'arbitre : DEVYNCK Geoffrey
Concerne : Officiel Responsable Article :
Type de faute :
Qualification de la faute :
Sanction : Sans Suite
Période de suspension du : /
Période probatoire : /
Amende : 0€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES